



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

AMBASSADE DE FRANCE AU BRÉSIL

FICHE BRÉSIL

I- Organisation de l'enseignement supérieur

L'organisation de l'enseignement supérieur au Brésil dépend du Ministère de l'Éducation (MEC) et plus particulièrement d'une de ses directions, la Direction de l'enseignement supérieur (SESU). La Coordination pour le perfectionnement du personnel de niveau supérieur (CAPES), agence du MEC, créée en 1951, assiste le Ministère de l'Éducation dans la formulation des politiques de formation doctorale, évalue les programmes d'enseignement des niveaux Master et Doctorat et assure la gestion d'un nombre conséquent de bourses d'étude. La CAPES est par ailleurs le premier opérateur brésilien des accords de coopération scientifique bilatéraux.

D'un point de vue administratif, le système d'enseignement supérieur brésilien se structure en établissements publics et privés.

Établissements Publics	Institutions fédérales		
	Institutions dépendant des États		
	Institutions municipales		
Établissements Privés	À fins lucratives		
	À fins non lucratives		
	Communautaires	Confessionnels	Philanthropiques

D'un point de vue académique, le système d'enseignement supérieur brésilien se structure en universités (institutions pluridisciplinaires développant des activités d'enseignement, de recherche et extra-universitaires), en centres universitaires, en facultés intégrées, en facultés, en écoles et instituts et en centres d'enseignement technologique (CET).

Selon le dernier recensement mené en 2007 par l'Institut National d'Études et de Recherches sur l'Éducation (INEP), institut lié au MEC, le nombre d'établissements d'enseignement supérieur au Brésil a augmenté de 0,5% par rapport à 2006. Le ralentissement de croissance observé au cours des années précédentes se confirme donc avec la plus faible augmentation observée ces dernières années. En 2003, cette augmentation était de l'ordre de 13% par an.

D'après ce même recensement, les **2 281** établissements d'enseignement supérieur au Brésil (2 165 en 2006) se répartissent de la façon suivante :

	Total	Proportion
Publics	249	10,9%
Fédéraux	106	4,6%
d'États	82	3,6%
Municipaux	61	2,7%
Privées	2 032	89,1%
À fins lucratives	1 594	69,9%
À fins non lucratives	438	19,2%

Parmi ces établissements, **183** sont des universités (176 en 2006) :

	Total	Proportion
Publiques	96	52,5%
Fédérales	55	30,1%
d'États	35	19,1%
Municipales	6	3,3%
Privées	87	47,5%
À fins lucratives	28	15,3%
À fins non lucratives	59	32,2%

L'écart entre établissements publics et privés s'est sensiblement accru ces dernières années. En 2003, la répartition était de 11,1 % pour le public et 88,9 % pour le privé. Cet écart est inhérent à la structure même du système d'enseignement supérieur au Brésil. Les établissements publics sont, qualitativement, les meilleurs du pays ce qui est confirmé au niveau *pós-graduação* par les évaluations de la CAPES. Certains établissements privés sont cependant de très bon niveau, voire excellent ; c'est le cas des universités pontificales (PUC) et des établissements de la Fondation Getúlio Vargas (FGV).

L'accès à l'université se fait sur concours car les places disponibles sont limitées surtout dans le public (266 401, contre 989 457 dans le privé en 2007). Des 4,8 millions d'étudiants inscrits en 2007, 26,7 % (1,2 millions) le sont dans le secteur public et 73,2 % (3,6 millions) dans le secteur privé.

Si les établissements publics sont les plus convoités, ils sont les moins accessibles surtout pour les étudiants ayant suivi leurs études secondaires dans le secteur public, qui est, à ce niveau, de qualité moindre que le privé. On constate ainsi que les étudiants issus des milieux favorisés suivent leur scolarité primaire et secondaire dans le privé (qui offre le meilleur enseignement) ce qui leur donne les moyens de prétendre intégrer le secteur supérieur public et gratuit alors que les étudiants issus de milieux moins favorisés suivent leur scolarité primaire et secondaire dans le public d'où ils sortent moins bien formés et doivent se tourner, au niveau de leurs études supérieures, vers des établissements privés et payants. C'est la raison pour laquelle les enseignements privés dispensés par ces établissements sont généralement aménagés en cours du soir pour permettre aux étudiants de travailler pendant la journée.

Conscient de cette réalité, le Gouvernement brésilien réfléchit à des réformes structurelles afin de faciliter l'accès des jeunes Brésiliens à l'enseignement supérieur et plus particulièrement à un enseignement de qualité. Les dernières statistiques (2009) montrent que seuls 13,9% des jeunes Brésiliens de 18 à 24 ans sont inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en 2008, contre 9% en 2004 (selon les derniers chiffres de l'Instituto Brasileiro de Geografia e Estatística, IBGE). Sur ces 9%, seuls 29 % d'entre eux étaient alors inscrits dans un établissement public. Cette constatation est à la base du projet de réforme universitaire qui est en train d'être mise en place par le MEC en faveur de la promotion du secteur public. L'objectif à l'horizon 2011 est d'avoir 30% des jeunes brésiliens de 18 à 24 ans inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur. Pour y parvenir, l'État fédéral prévoit – entre autres - l'élargissement du réseau des Instituts Fédéraux d'Enseignement Supérieur (IFES) et l'augmentation du nombre de cours du soir délivrés par les universités publiques. Le défi de l'inclusion sociale est l'un des thèmes central de la réforme inscrit dans le Plan National de l'Éducation, 2001/2010.

Il faut également noter que toutes les universités sont loin d'avoir le même niveau. A l'intérieur de chaque université existent également de notables différences entre départements. Périodiquement, le MEC lance une opération d'évaluation des universités par le biais d'une épreuve écrite à laquelle sont soumis les étudiants d'un certain nombre de disciplines (c'est l'*Enade* qui a remplacé en 2005 le *Provão*).

La répartition spatiale des universités met en évidence un déséquilibre entre les différentes régions (27 États) du Brésil :

	Publiques	Privées	Total	Proportion
Nord (Rondônia, Acre, Amazonas, Roraima, Pará, Amapá, Tocantins)	12	1	13	7%
Nord-Est (Maranhão, Piauí, Ceará, Rio Grande do Norte, Paraíba, Pernambuco, Alagoas, Sergipe, Bahia)	28	6	34	19%
Sud-Est (Minas Gerais, Espírito Santo, Rio de Janeiro, São Paulo)	28	52	80	44%
Sud (Paraná, Santa Catarina, Rio Grande do Sul)	19	23	42	23%
Centre-Ouest (Mato Grosso do Sul, Mato Grosso, Goiás, DF)	9	5	14	8%

Les États de São Paulo et de Rio de Janeiro regroupent respectivement 21 % et 10 % de l'ensemble des universités brésiliennes parmi lesquelles, les meilleures universités du pays.

II- Organisation des études et enseignements dispensés

Durée des Études	Grades et Titres	Remarques
Entrée à l'Université	Vestibular	Concours d'entrée organisé par chaque université.
4 ou + 5 (selon la faculté)	Bacharelado	Diplôme sanctionnant la dernière année universitaire dans les formations de 1 ^{er} cycle universitaire.
3 ou 4	Licenciatura	Diplôme permettant d'enseigner et/ou de poursuivre les études de <i>pós-graduação</i> . La Licenciatura peut être obtenue parallèlement au Bacharelado.
+6 à +8	Mestrado	Début du 2 ^{ème} cycle universitaire (<i>pós-graduação</i>). S'obtient en 2 à 4 années après le Bacharelado
+ 10 à + 14	Doutorado	S'obtient en 4 à 6 années après le Mestrado

Graduação (1er cycle)	
Pós-graduação (2nd cycle)	

L'entrée dans les universités se fait grâce à un examen organisé par chaque université, le *vestibular*. Les études supérieures sont divisées en *graduação* et *pós-graduação*. L'obtention du diplôme de *bacharelado*, ou *licenciatura* pour ceux qui ont suivi une formation pédagogique, se fait par l'obtention d'un ensemble de crédits. La formation de *mestrado* est une initiation à la recherche qui dure en moyenne deux années et comprend une partie théorique (cours soumis à des examens pour l'obtention de crédits) et une partie recherche conduisant à la soutenance d'un mémoire. Le titre de *mestrado* permet de commencer la préparation d'un doctorat.

III- Principaux atouts du système d'enseignement supérieur

Le Gouvernement brésilien estime qu'un enseignement supérieur de qualité et reconnu internationalement ne peut être atteint que grâce à un important et régulier travail d'**évaluation** du système dans son ensemble (évaluation du corps professoral, des cours, des étudiants, des installations physiques des établissements, etc).

Le MEC délègue ce travail d'évaluation à deux agences : l'INEP pour le niveau *graduação* et la CAPES pour la *pós-graduação*.

L'INEP a pour mission de promouvoir les études et la recherche et d'effectuer la majorité des évaluations du système éducatif brésilien dans la perspective de l'élaboration de politiques publiques établies selon les critères de qualité et d'équité.

Les résultats de ces enquêtes sont accessibles à l'ensemble de la société civile brésilienne.

Parmi les activités de collectes de données et d'évaluations de l'INEP, on distingue :

- **Le recensement de l'enseignement supérieur** : collecte de données sur l'enseignement supérieur du pays (cours de *graduação* en présentiel et à distance).
- **L'évaluation des cours de *graduação*** : processus employé par le MEC pour reconnaître les cours de *graduação* habilités à délivrer des diplômes. Elle prend en compte la qualité du corps professoral, l'organisation didactique et pédagogique et les installations physiques, notamment les bibliothèques des établissements.
- **L'évaluation institutionnelle** : analyse des données émises par les établissements d'enseignement supérieur à travers un formulaire électronique et vérification, sur place, de la réalité institutionnelle, des cours de *graduação* et de *pós-graduação*, de recherche et les activités extra-scolaires à vocation sociale. Cette évaluation se fait selon deux modalités : l'auto-évaluation, coordonnée par la Commission d'évaluation de chaque institution, et l'évaluation externe réalisée par des commissions désignées par l'INEP.
- **Le Système National d'Évaluation de l'Éducation Supérieure** : système composé de 3 variables qui sont l'évaluation des institutions, des cours et de la performance des étudiants.

La CAPES, quant à elle, agit sur 4 niveaux : l'évaluation de la *pós-graduação*, l'investissement dans la formation de ressources humaines de haut niveau au Brésil et à l'étranger, la promotion de la coopération internationale et la diffusion de la production scientifique.

La CAPES évalue les programmes de *Mestrado* et de Doctorat depuis 1976. Conduit par des commissions de consultants liés à des établissements d'enseignement supérieur de tout le pays, le processus d'évaluation comprend deux facettes. La première est l'évaluation, tous les 3 ans, des formations de *pós-graduação*, la seconde est l'évaluation des propositions de nouvelles formations de *Mestrado* et de Doctorat. Le rapport triennal octroie une note de 1 à 7 (7 étant la meilleure note) à chacune des formations offertes par les universités brésiliennes sélectionnées par le MEC, qu'elles soient publiques ou privées. Les résultats des évaluations sont librement disponibles sur le site de la CAPES (www.capes.gov.br).

En 2008, la CAPES travaille avec 2 568 programmes de *pós-graduação*, contre 2 160 en 2005 (52% dans la région Sud-Est et 4% dans la région Nord). Parmi ceux-ci, 1 030 ne dispensent que des cours de *mestrado*, 36 des cours de doctorat, 218 des cours de *mestrado* professionnel et 1 284 dispensent à la fois des cours de *mestrado* et de doctorat. Le Brésil compte 141 664 étudiants en *pós-graduação* (84 538 en *mestrado*, 49 668 en doctorat et 7 638 en *mestrado* professionnel). Un peu plus d'1/3, soit environ 55 000, percevaient une bourse (financée, dans plus de 50% des cas, par la CAPES). Le Brésil a formé en 2007 près de 10 000 docteurs (9 919).

Le budget de la CAPES était, en 2007, de 1 255 MR\$ (environ 418 M€), soit une progression de près de 70% en real (R\$) par rapport à 2006. Près de 904 MR\$ (environ 310 M€) ont été consacrés au paiement des bourses de *Mestrado* et de doctorat.

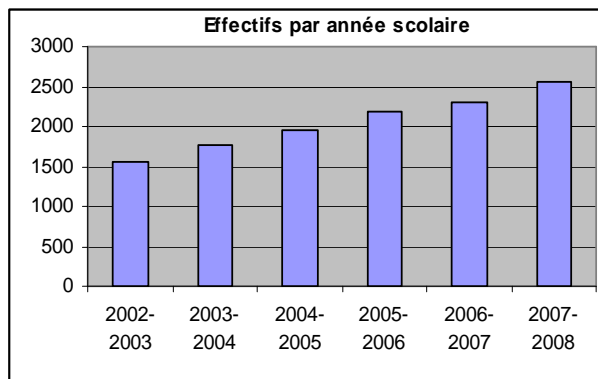
Le système d'enseignement supérieur brésilien mise sur la coopération internationale pour le développement des compétences scientifiques et technologiques de ses étudiants, chercheurs et professeurs. Cet aspect incombe particulièrement à la CAPES. Ainsi, l'agence, finance les bourses de milliers d'étudiants brésiliens effectuant une mobilité dans le cadre d'un doctorat plein, d'un doctorat sandwich, d'un post-doctorat ou de programmes d'échanges. Cette activité se fait avec une trentaine de pays différents.

IV- Coopérations existantes avec les établissements d'enseignement supérieur **a) français**

La mobilité d'étudiants brésiliens vers la France peut s'effectuer selon 3 modalités :

- Mobilité « spontanée », il s'agit d'étudiants venant étudier en France en dehors d'un cadre institutionnel (accords entre établissements ou programmes de mobilité),
- Mobilité dans le cadre d'accords inter-universitaires,
- Mobilité dans le cadre de programmes de coopération institutionnels.

La France reste une destination privilégiée pour les étudiants brésiliens (2^{ème} destination préférée derrière les USA). Avec 2 558 étudiants brésiliens inscrits dans les instituts d'enseignements supérieurs français pour l'année universitaire 2007-2008¹, le Brésil garde la tête des pays latino-américains à choisir la France.



Les accords inter universitaires

Les accords interuniversitaires constituent la base de la coopération en enseignement supérieur. Ils prennent généralement deux formes ; les universités des deux pays peuvent signer des accords de coopération interuniversitaires d'ordre général (mobilités d'étudiants et de professeurs, échanges scientifiques dans diverses disciplines) ou d'ordre spécifique (co-tutelles de thèse, projets de recherche, etc).

En 2008, on dénombre 583 accords qui ont effectivement donné lieu à des échanges d'étudiants. 296 de ces accords concernent une mobilité simple. Les étudiants passent alors un an de leur formation dans une institution partenaire, tout en restant inscrit dans leur institution d'origine.

Les autres accords concernent les doubles diplômes et les coopérations mises en place autour de **programmes spécifiques**. Telle est la forme de coopération privilégiée par le poste qui entend, ce faisant, poursuivre et approfondir les échanges universitaires afin d'accroître la place de la France dans la participation à la formation des élites brésiliennes et la positionner clairement comme une référence pour le Brésil dans les domaines abordés. Cette politique d'échange d'étudiants, d'enseignants/chercheurs et de chercheurs permet à la France d'exporter son savoir-faire dans un pays très demandeur.

Ainsi, le poste dispose d'un certain nombre d'instruments favorisant la création de partenariats entre établissements français et brésiliens. Certains de ces instruments visent particulièrement à l'amplification des flux d'étudiants au sein de coopérations franco-brésiliennes établies.

L'objectif est ainsi de favoriser les flux d'étudiants de haut niveau échangés entre les deux pays. Il s'agit d'élèves-ingénieurs (BRAFINITEC), de futurs agronomes et médecins vétérinaires (BRAFRAGRI) et de doctorants (Collège Doctoral Franco-Brésilien, REFEB).

BRAFINITEC : suite à un programme expérimental de formation intégrée d'élèves-ingénieurs brésiliens en France, un accord a été signé, le 25 avril 2002, entre la Conférence des Directeurs des Écoles Françaises d'Ingénieurs (CDEFI) et la CAPES sous l'appellation BRAFINITEC, qui correspond à « Brésil France Ingénieurs Technologie », pour évoluer du simple accueil d'étudiants en France vers une logique d'échanges d'enseignants et d'étudiants autour de projets élaborés par les deux pays. Ce programme s'appuie sur des projets d'une durée renouvelable de deux ans, établis en partenariat entre établissements français et brésiliens, et sélectionnés suite à des appels à projets lancés annuellement par la CDEFI et la CAPES auprès des établissements concernés. En 2009, le programme a sélectionné 51 projets de partenariats associant 30 universités brésiliennes et plus d'une centaine d'écoles d'ingénieurs françaises. De 2003 à 2008, ce sont 555 étudiants français et plus de 1 500 étudiants brésiliens qui ont bénéficié de BRAFINITEC. Les mobilités sont en général d'une durée d'un ou deux semestres et peuvent se prolonger dans le cadre de la préparation de doubles diplômes. Les étudiants brésiliens peuvent à ce titre bénéficier de soutiens financiers complémentaires (bourses Eiffel, bourses et soutiens d'entreprises, de collectivités territoriales, etc).

¹ « Mobilité internationales des étudiants, attractivités de la France et coopération universitaire », août 2005, MAEE.

Quelques établissements français partenaires du programme BRAFITEC

École Nationale des Ponts et Chaussées
AgroParisTech
École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers
École Polytechnique
École Supérieure du Bois de Nantes
Écoles Nationales d'Ingénieurs (Metz, Saint-Étienne)
Écoles Nationales Supérieures d'Ingénieurs (Caen, Le Mans)
Écoles Nationales Supérieures de Chimie (Lille, Paris, Montpellier)
Écoles Nationales Supérieures des Mines (Nancy, Paris)
Fédération des Écoles Supérieures d'Ingénieurs en Agriculture
Instituts Nationaux Polytechniques (Grenoble, Lorraine, Toulouse)
Intergroupe des Écoles Centrales (Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Paris)
Universités de Technologie (Belfort-Montbéliard, Compiègne, Troyes)

Les réunions du Forum Franco-Brésilien Enseignement et Formations d'Ingénieurs (FFBEFI) permettent de souligner les relations entre les formations d'ingénieurs et les attentes des entreprises dans le contexte franco-brésilien. Y participent les acteurs des formations d'ingénieurs françaises et brésiliennes et des entreprises.

Le 5^{ème} Forum BRAFITEC s'est tenu à Rio de Janeiro du 27 au 29 mai 2009.

BRAFAGRI : Il s'agit d'un programme similaire au programme BRAFITEC, de mobilité étudiante et enseignante en agronomie et sciences vétérinaires. En France, les écoles spécialisées dans ces domaines dépendent en grande partie du Ministère de l'Agriculture, de l'alimentation, de la pêche (MAAP) alors qu'au Brésil leurs homologues dépendent de la CAPES. Pour lancer le programme à titre expérimental, un accord a été signé en juin 2005 entre la DGER-MAAP et la CAPES. Un premier appel d'offres a été lancé en 2006 qui a conduit à la sélection de 8 partenariats entre groupes d'écoles françaises et brésiliennes. De 2006 à 2008, 69 étudiants français et 93 étudiants brésiliens ont bénéficié de ce programme. Un appel à projets a été lancé en 2008. 11 projets ont été approuvés.

Le 1^{er} forum BRAFAGRI a eu lieu les 9 et 10 novembre 2009 à Brasilia, qui a réuni les porteurs français et brésiliens des onze projets de coopération retenus pour 2010.

Établissements Français Partenaires du Programme BRAFAGRI

MontpellierSupAgro
École nationale d'ingénieurs des techniques des industries agricoles et alimentaires (ENITIAA) (qui devient ONIRIS à partir de janvier 2010)
École nationale supérieure agronomique de Toulouse (ENSAT)
École nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires (ENSAIA) / Institut National Polytechnique de Lorraine
Fédération des écoles supérieures d'ingénieurs en agriculture (FESIA)
AGROCAMPUS Ouest
AgroParisTech

Collège Doctoral Franco-Brésilien (CDFB) : le CDFB est un dispositif qui permet la mise en place d'échanges structurés de doctorants, principalement en cotutelle de thèse, entre des établissements d'enseignement supérieur français et brésiliens. Ce Collège Doctoral a été créé à l'initiative de la Conférence des Présidents d'Université (CPU) et de la CAPES, et s'appuie, dans chaque pays, sur un consortium d'établissements d'enseignement supérieur. Une convention portant création du CDFB a été signée par les ministres de l'éducation français et brésiliens en octobre 2005 et une charte définissant les conditions d'organisation du Collège Doctoral et d'échange de doctorants a été signée en 2007. Chaque pays finance au maximum une trentaine de bourses de mobilité, spécialement fléchées pour le CDFB, destinées à ses étudiants en mobilité sortante (bourse d'une durée de 11 mois côté français, et de 18 mois, côté brésilien).

Cet instrument de la coopération universitaire franco-brésilienne est opérationnel depuis le deuxième trimestre 2006. L'extension du consortium français au-delà des 18 établissements d'enseignement supérieur représentés (49 établissements français depuis février 2008) devrait permettre d'augmenter le nombre de mobilités pour les prochaines années universitaires. En 2008, 12 étudiants français et plus de 30 étudiants brésiliens ont obtenu une bourse du CDFB.

Universités Françaises Membres du Consortium du CDFB au 1^{er} janvier 2006

École Normale Supérieure Lettres et Sciences Humaines
École Normale Supérieure de Cachan
Institut National Polytechnique de Toulouse
Université Blaise Pascal
Université d'Arras – Artois
Université de Bourgogne
Université de Haute Bretagne
Université de la Méditerranée
Université de Nanterre
Université de Technologie de Compiègne
Université de Toulon
Université des Sciences et Technologies
Université Joseph Fourier
Université Paris Sud
Université Pierre et Marie Curie
Université Pierre Mendès France
Université Rennes 1
Université Sorbonne Nouvelle

Les accords de double diplôme : Les accords de double diplôme permettent aux meilleurs étudiants d'intégrer un établissement étranger partenaire pour une durée déterminée afin d'y effectuer une partie de leurs études. À l'issue de ce cursus, ces étudiants sont diplômés des deux institutions. La mise en place d'un double diplôme franco-brésilien se fait en 5 étapes : identification et rencontre avec les responsables ; comparaison des maquettes pédagogiques, négociation des équivalences et élaboration des modalités de coopération ; validation par les instances supérieures concernées ; sélection et envoi des premiers étudiants ; retour et délivrance du diplôme. Au Brésil, les universités reconnues par le MEC peuvent valider les diplômes et les titres étrangers. Plusieurs conditions doivent être remplies auprès des universités brésiliennes pour prétendre à l'obtention d'un double diplôme (validation d'au moins 75% des disciplines prévues par le cursus officiel de l'établissement ; validation d'un travail de fin d'étude et d'un stage d'une durée minimale de 160 heures ; le volume horaire de présence en cours et en laboratoire doit être au moins égal à celui indiqué dans le programme de l'établissement, etc.). Par ailleurs, les universités brésiliennes étant autonomes, elles peuvent ajouter leurs propres conditions.

En 2008, **52 accords de doubles-diplômes** ont effectivement été utilisés par les étudiants. Plus de trente accords supplémentaires ont été signés depuis. Les formations d'ingénieurs ont été pionnières dans le développement de ce dispositif.

Quelques établissements français partenaires ayant établi des accords de double diplôme

École Nationale des Ponts et Chaussées
École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers
École Nationale Supérieure de Techniques Avancées
École Polytechnique
Écoles Nationales Supérieures de Chimie (Lille, Montpellier)
Écoles Nationales Supérieures des Mines (Nancy, Paris, Saint-Étienne)
Institut d'Étude Politique de Paris
Institut Européen d'Études Commerciales Supérieures de Strasbourg
Instituts Nationaux des Sciences Appliquées (Lyon, Toulouse, Rouen, Rennes, Strasbourg)
Instituts Supérieurs d'Agriculture (Beauvais, Lille, Lyon)
Intergroupe des Écoles Centrales (Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Paris)
Université de Nice – Sofia Antipolis
Université Grenoble II – Pierre Mendès France
Universités de Technologie (Belfort-Montbéliard, Compiègne, Troyes)

Les cotutelles internationales de thèse : elles permettent l'obtention de doubles-diplômes et sont régies par un arrêté spécifique du 6 janvier 2005. Chaque cotutelle de thèse s'effectue dans le cadre d'une convention liant les deux partenaires et impliquant un principe de réciprocité. L'arrêté exige la signature d'une convention spécifique pour chaque cotutelle et doit être signée au plus tard à la fin de la première année suivant l'inscription en thèse. Ce système favorise la mobilité internationale des doctorants, permet de développer des partenariats universitaires et de créer de nouvelles coopérations. L'étudiant dispose en fin de thèse de deux diplômes de docteur, lui permettant de poursuivre sa carrière académique dans les deux pays.

On note l'augmentation du nombre de thèses réalisées en cotutelles, notamment dans le cadre du Collège doctoral franco-brésilien.

Le Réseau Français d'Études Brésiliennes (REFEB) : créé en 2001 à l'initiative de l'Ambassade de France et du Département dans le but d'assurer un espace aux sciences humaines et sociales, le dispositif REFEB a pour but de valoriser la recherche française sur le Brésil et de susciter des vocations sur les études brésiliennes en facilitant le séjour de jeunes « brésilianistes » (niveau master, doctorat ou post-doctorat) sur place pour poursuivre leurs recherches, par l'attribution d'une allocation pendant 3 ou 6 mois ou d'un lieu d'hébergement gratuit. De 2002 à 2009, 107 étudiants ont ainsi bénéficié de l'aide à la mobilité du REFEB.

Les chaires universitaires : dans le domaine des Sciences humaines et sociales (SHS), elles offrent un cadre à l'organisation de cours, de séminaires, de conférences, et à l'invitation de chercheurs étrangers. On compte actuellement 6 chaires françaises dans des universités brésiliennes : la chaire Charles Morazé en Epistémologie à l'Université de Brasilia (UnB), la chaire d'archéologie Annette Laming Emperaire dans les université fédérales du Val de Sao Francisco (UNIVASF) et de Pernambouc (UFPE); la chaire d'économie Celso Furtado dans l'université Candido Mendes (UCAM) de Rio de Janeiro; les chaires Roger Bastide (philosophie), Claude Lévi-Strauss (anthropologie) et Pierre Monbeig (géographie) dans l'université de Sao Paulo.

En France, la chaire brésilienne de sciences sociales Sergio Buarque de Holanda a été créée en 1999 à l'École des hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS). Elle est occupée, alternativement, pour des périodes d'un semestre, par des enseignants-chercheurs en sciences sociales qui sont invités à dispenser un enseignement régulier dans un établissement d'enseignement supérieur en France. Elle est « itinérante », c'est-à-dire que chaque année, une grande École ou une université différente doit accueillir un spécialiste brésilien. Depuis sa création, huit scientifiques brésiliens ont pu enseigner et mener des travaux de recherche en collaboration avec leurs collègues français.

Parallèlement à ces programmes universitaires, le poste promeut la création de réseaux scientifiques d'excellence à travers les programmes CAPES-COFECUB et USP-COFECUB. Ils permettent développement de nouvelles formations doctorales, l'émergence d'équipes de recherche d'excellence, la formation et le perfectionnement d'enseignants-chercheurs ainsi que l'échange d'informations scientifiques, de documentation spécialisée et de publications académiques.

Le programme CAPES-CPFECUB a célébré en 2008 son trentième anniversaire. Il a contribué à former plus de 1 000 docteurs et de soutenir plus de 600 projets scientifiques d'une durée de 4 ans, toutes disciplines confondues, dont 132 sont en cours en 2009. Prévu à l'origine pour consolider des formations doctorales au Brésil, l'accord s'est progressivement orienté vers un vrai partenariat scientifique d'excellence.

Le programme USP-COFECUB renforce, depuis 1994, cette dynamique et lie les grandes institutions d'enseignement supérieur françaises à l'Université de Sao Paulo autour de priorités définies en commun.

IV- Coopérations existantes avec les établissements d'enseignement supérieur **b) d'autres pays, notamment européens**

En matière de coopération universitaire, les principaux pays intervenant au Brésil se situent sur les continents américain et européen. Les accords et bourses peuvent être le résultat d'accords de coopération bilatérale (notamment avec le CNPq et la CAPES) ou de programmes de ces pays, ouverts aux étudiants ressortissants de plusieurs pays dont le Brésil (comme les bourses Eiffel en France).

La CAPES, principal partenaire brésilien, participe à de nombreux programmes avec les États-Unis, l'Argentine, le Chili, l'Uruguay et Cuba, pour le continent américain, et l'Allemagne, l'Espagne, le Portugal et la France pour l'Europe. D'après les données relatives à la répartition moyenne des bourses délivrées par la CAPES au cours de l'année 2008 en fonction du pays d'accueil des étudiants brésiliens, les six destinations privilégiées sont la France (1 183 étudiants), les États-Unis (901), l'Allemagne (470), le Portugal (403), l'Espagne (345) et le Royaume-Uni (290). Notons qu'en janvier 2007, 542 étudiants brésiliens financés par la CAPES étaient en France contre 515 aux États-Unis.

Les États-Unis, l'Allemagne, l'Espagne et le Royaume-Uni complètent leur dispositif de coopération universitaire avec leurs propres programmes, agences et fondations spécifiques dont les actions sont dirigées vers les étudiants de plusieurs pays dont le Brésil.

Les États-Unis interviennent par le biais de la commission Fulbright et de la Fondation Ford. La particularité de leurs programmes de bourses est qu'ils comportent un volet destiné aux étudiants issus des groupes sociaux défavorisés dont l'accès à l'éducation est compromis (faibles revenus, couleur de peau, origine géographique – pour le Brésil, cela signifie, être originaire d'un État du Nord ou du Nordeste).

L'Allemagne déploie d'importants efforts d'attractivité des étudiants brésiliens à travers son agence, le DAAD. Sa coopération concerne tous les niveaux d'études avec des objectifs distincts (l'aide à la mobilité au niveau *Graduação* vise à favoriser l'apprentissage de la langue, aux niveaux *Pos-Graduação* et Doctorat, il s'agit de développer des connaissances, notamment dans les domaines de l'environnement, des sciences de l'ingénieur et de la formation professionnelle.) La Fondation Humboldt attribue des bourses de courte durée à des étudiants en sciences humaines et sociales. Notons que ce programme est destiné aux étudiants d'Amérique Latine. Comme les États-Unis, l'Allemagne emploie de nombreux moyens au développement du réseau des anciens et va jusqu'à les soutenir pour l'achat de matériel afin qu'ils poursuivent leurs activités de recherche.

L'Espagne de son côté, a opté pour une politique orientée vers l'apprentissage de la langue. Le pays a ainsi développé des programmes visant, à terme, au renforcement des départements d'espagnol. De façon générale, l'Espagne coopère avec l'ensemble du continent latino-américain. C'est le cas des programmes menés par la Fondation Carolina. À noter que l'Espagnol est désormais langue vivante obligatoire du système d'enseignement secondaire, dans le cadre de la politique d'intégration du cône sud.

Enfin, le Royaume-Uni a préféré concentrer ses efforts de coopération dans la formation professionnelle dans un certain nombre de domaines. Ainsi, le programme Chevening concerne le journalisme, l'environnement, les droits de l'homme, la finance, le développement économique et social, le commerce et l'industrie et le droit (dans les domaines cités ci-dessus). Le programme privilégie également le réseau des anciens lauréats.

L'attrait des Brésiliens pour l'Europe devrait se poursuivre grâce au développement des doubles diplômes, de plus en plus recherchés, et initiés dans le cadre de la coopération avec la France. Notons que le Portugal est allé plus loin en permettant aux ingénieurs civils, mécanique, chimie et électrique, formés dans des institutions classées 6 et 7 par la CAPES, de travailler au Portugal, sans revalidation de leurs titres.

À cela s'ajoutent les efforts mis en œuvre par l'Union Européenne (UE). Le programme de coopération régionale ALBAN, favorisant la mobilité des étudiants, a clôturé son dernier appel d'offres en décembre 2006. Les programmes ALFA et Erasmus Mundus gagnent, pour leur part, en envergure. ALFA vise à développer la coopération institutionnelle et la formation technique-scientifique entre les Institutions d'Enseignement Supérieur de l'Union européenne et celles d'Amérique latine. Le programme Erasmus Mundus – dont la deuxième phase a été inaugurée en 2009 - favorise deux types d'action : la création de programmes conjoints de masters et doctorats et les partenariats entre consortiums d'institutions européennes et institutions d'enseignement supérieur d'autres parties du monde, avec bourses de mobilité de niveau master et doctorat. Dans ce cadre, la « fenêtre Brésil » dispose de 9,3M€ à distribuer sur trois projets regroupant des universités européennes et brésiliennes.

Les pays du Mercosur (Brésil, Argentine, Paraguay, Uruguay et Chili – pays associé) tentent de mettre en place un réseau de coopération universitaire encore timide.

Il faut enfin souligner les partenariats naissants avec la Chine par un programme CAPES-CE, l'Inde, notamment par un accord de 2005 concernant les énergies renouvelables.

V- Orientation à donner à la coopération universitaire franco- brésilienne

Ce poste a identifié 3 domaines de sa coopération qu'il souhaite développer en priorité :

Relancer l'attractivité des mobilités d'enseignants-chercheurs (délégation d'enseignants, chaires).

Renforcer la visibilité de la production scientifique en sciences de l'homme et de la société par un programme de soutien à l'édition d'ouvrages en français et en portugais, en réponse à un appel à projets annuel, sur des thématiques du Brésil contemporain.

Poursuivre et amplifier le soutien apporté aux grands programmes de coopération scientifique (CAPES-COFECUB, Brafitec, Brafagri), et aux outils de mobilité étudiante aux niveaux master, ingénieur, docteur, avec le souci de flux mieux équilibrés entre les deux pays.

Enfin, le poste mène une réflexion quant à l'élaboration d'un dispositif destiné aux mobilités croisées de post-doctorants.

Remarque : pour plus d'informations sur les orientations à donner aux actions de coopération dans le domaine de la recherche (programme, accords, etc.), se référer à la Fiche Curie Recherche.

VI- Contacts utiles

- Ambassade de France : www.ambafrance.org.br
- CampusFrance Brésil : www.brasil.campusfrance.org
- CENDOTEC : www.cendotec.org.br
- Comunidade Franca Brasil: <http://www.comunidadefb.com.br/site/home/>
- Délégation de la Commission Européenne au Brésil : <http://www.delbra.ec.europa.eu/>
- Ministère de l'Éducation : www.mec.gov.br
- Ministère de la Science et de la Technologie: <http://www.mct.gov.br>
- CAPES : www.capes.gov.br
- INEP : www.inep.gov.br
- CNPQ : <http://www.cnpq.br/>

Mise à jour : 5 février 2010